

COMMISSION SPORTIVE : COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 19/12/2024

1- Liste des participants :

Nom / Prénom	Qualité	Présent	Absent
Larivée Nicolas	Président	X	
Bonjean Pierre	Membre		X
Jarque Germain	Membre	X	
Ancelle Xavier	Membre	X	
Houdry Thierry	Membre	X	
Rebise Jean-Jacques	Membre		X

2- Lieu de la réunion : celle-ci s'est déroulée en visioconférence.

3- Ordre du jour 01 : traitement des litiges recensés de la dernière journée

- Championnat de pré-régionale : aucun litige, RAS.

- Championnat de départementale 01 :

○ **Journée 06 : LAMICO TT 5 vs HTE CORREZE TT 04**

Litige rencontré : Mme Heusicom Ludivine joue dans deux équipes du même club de la même poule.

Décision de la commission : La commission estime que l'erreur remontée par le logiciel SPID n'est pas recevable. En effet, la commission estime que la joueuse concernée a le droit de jouer dans l'équipe « LAMICOTT 5 » car c'est l'équipe avec laquelle elle a joué en première journée.

Sanctions approuvées par la commission : aucune sanction.

○ **Journée 07 : MEYMAC 02 vs LAMICO TT 5**

Litige rencontré : Mme Heusicom Ludivine joue dans deux équipes du même club de la même poule.

Décision de la commission : La commission estime que l'erreur remontée par le logiciel SPID n'est pas recevable. En effet, la commission estime que la joueuse concernée a le droit de jouer dans l'équipe « LAMICOTT 5 » car c'est l'équipe avec laquelle elle a joué en première journée.

Sanctions approuvées par la commission : aucune sanction.

- Championnat de départementale 02 : aucun litige, RAS.

- Championnat de départementale 03 : aucun litige, RAS.

- Remarques :

- Les décisions et les sanctions prises par la commission sportive peuvent faire l'objet d'un appel auprès du comité et ce au plus tard dans les 15 jours qui suivent la diffusion du présent compte-rendu à l'ensemble des clubs.
- Pour ce faire un courrier doit être adressé par le club concerné à l'adresse mail suivante : info@cdtt-correze.org

4- Ordre du jour 02 : validation des montées/descentes

La commission a statué sur les montées et descentes de la phase 01.

- Montées :
 - PR à R3 : ASPO 01 / LAMICOTT 03
 - D1 à PR : LAMICOTT 04
 - D2 à D1 : ALLASSAC 02 / ASPTT 02
 - D3 à D2 : ASPTT 05 / LAMICOTT 07
- Descentes :
 - R3 à PR : NESPOUL 01 / SVTT 02
 - PR à D1 : EBM 01
 - D1 à D2 : LAMICOTT 05 / TTB 02
 - D2 à D3 : XAINTRIE 02 / SARROUX SAINT JULIEN 02

La commission sportive valide l'ensemble des montées et des descentes à l'unanimité

5- Ordres du jour de la prochaine réunion : détermination des poules de la deuxième phase.

6- Date de la prochaine réunion : sera déterminée ultérieurement.